

AJIR - INSA ROUEN NORMANDIE

La Trésorerie pour tous

RFP

Points de la formation

- Présentation du pôle Trésorerie
- Cadre légal lié à la Trésorerie
- Implication dans le suivi d'études
- Les déclaratifs fiscaux
- Les déclaratifs sociaux

Partie 1

PRÉSENTATION DU PÔLE TRÉSORERIE



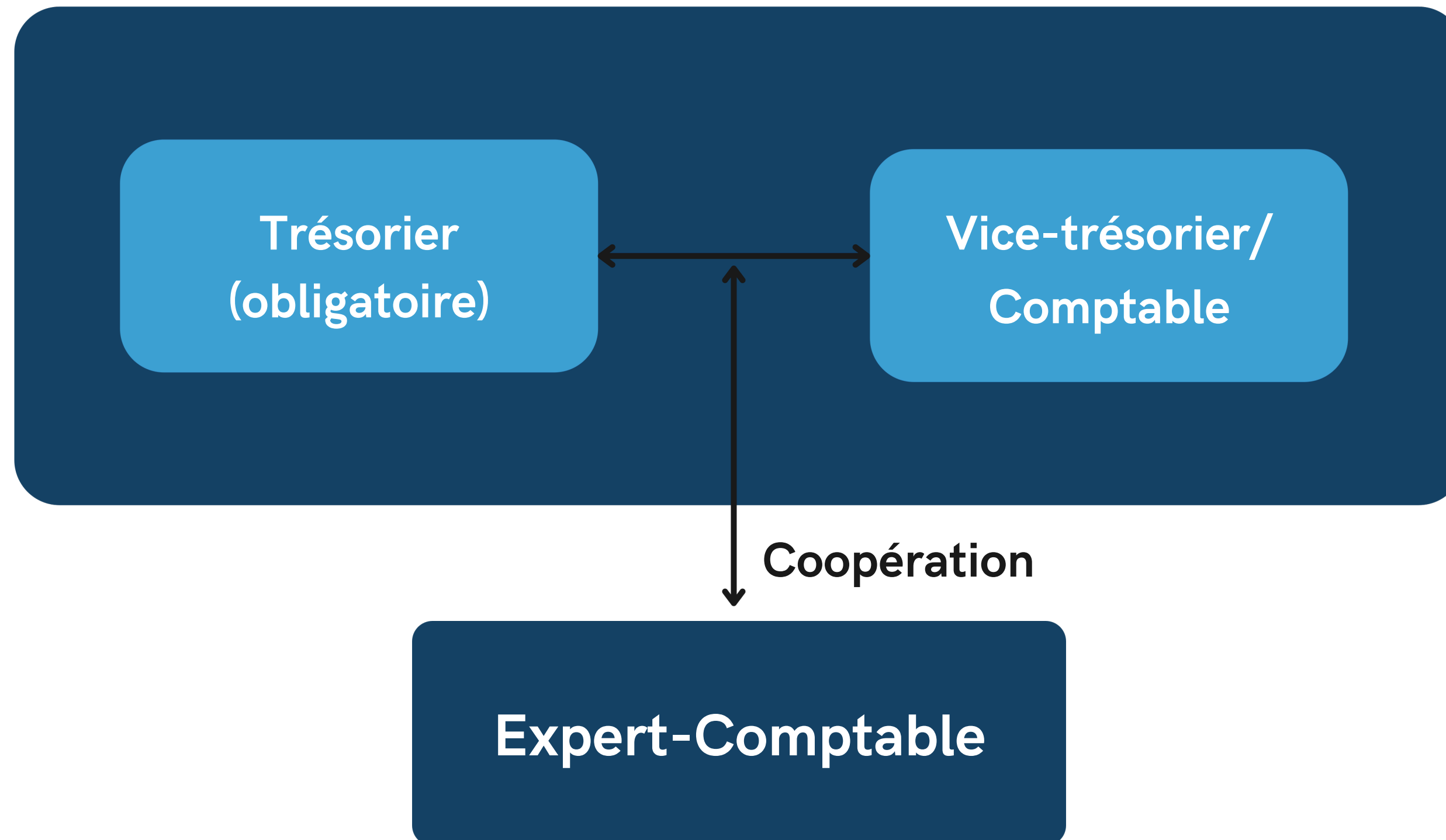
LES DIFFÉRENTS POSTES

LES MISSIONS DU PÔLE

NOTION DE CONTRÔLE INTERNE

Partie 1

Les différents postes



Les missions du pôle

- Gérer les fonds de l'association et les placements
- Établir et suivre un budget prévisionnel
- Éditer les factures et les Bulletins de Versement relatifs aux études
- Remplir les déclaratifs obligatoires en Junior
- Tenir la comptabilité de l'association

Contrôle interne

Procédures qui doivent prévenir les erreurs et fraudes en trésorerie (comptabilité, émission de documents, déclaratifs ...)

Mise en place de relecture sur les documents à enjeux.

Qui peut intervenir ?

- Autres membres du pôle
- Présidence
- Responsable Qualité

Importance d'impliquer tous les membres de la Junior.

Des questions ?



Partie 2

CADRE LÉGAL LIÉ À LA TRÉSORERIE

LA LETTRE DE BÉRÉGOVOY - 1984

L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL ET LA
LETTRE - 1988

Partie 2

La lettre de Bérégovoy - 1984

« Les marchés d'études conclus par les Juniors avec les entreprises doivent être soumis à la taxe sur la valeur ajoutée »

- Les Juniors doivent disposer d'un numéro de TVA intracommunautaire et l'indiquer sur leurs factures
- Toutes les Juniors doivent déclarer, collecter et régler la TVA au centre des impôts

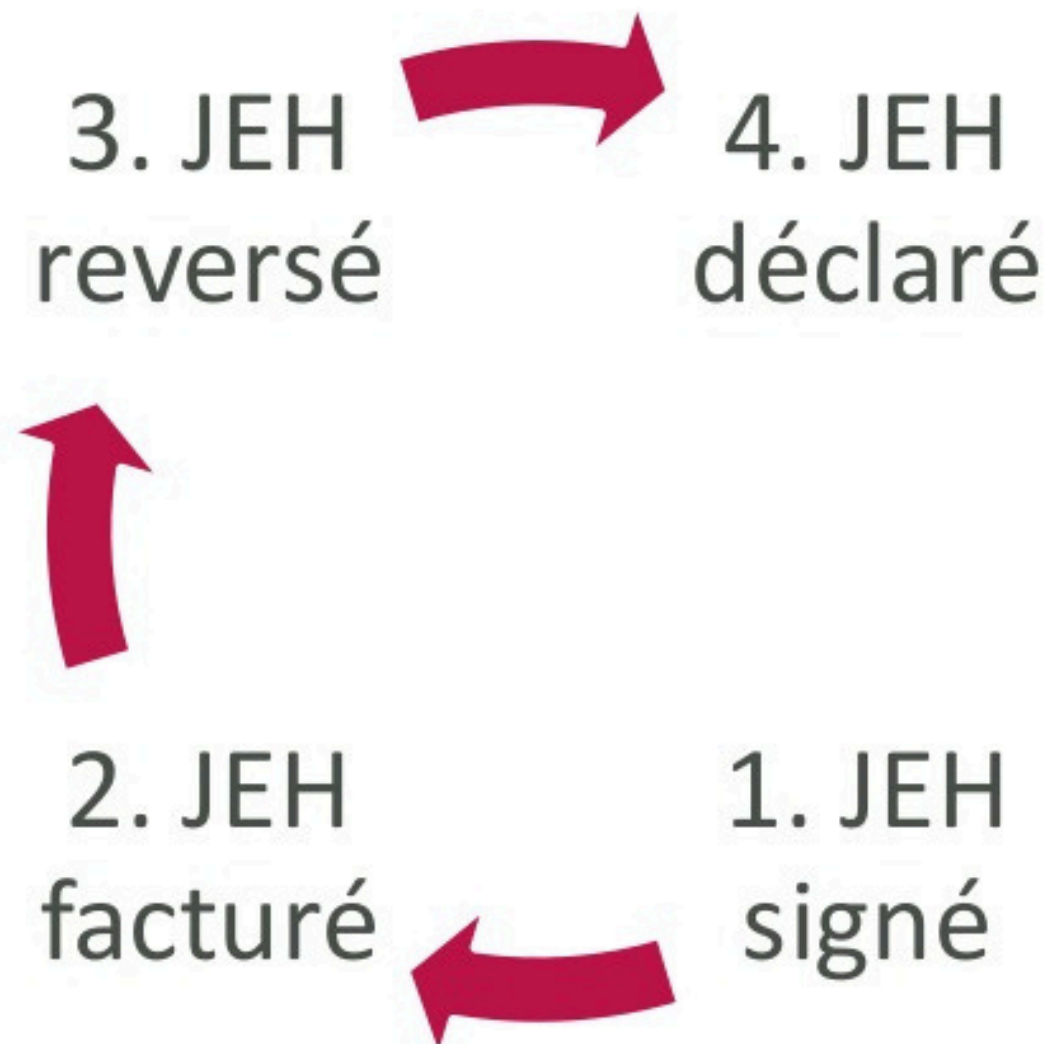
« Les Juniors doivent déclarer les honoraires sur la DAS2 »

Déclaration des honoraires versés supérieurs à 1 200€ sur l'année civile.

- Intervenants dont la rémunération nette cumulée est supérieure à 1 200€
- Tous les professionnels dont les honoraires TTC cumulés dépassent 1 200€ (avocat, expert-comptable, auditeurs qualité, ...)

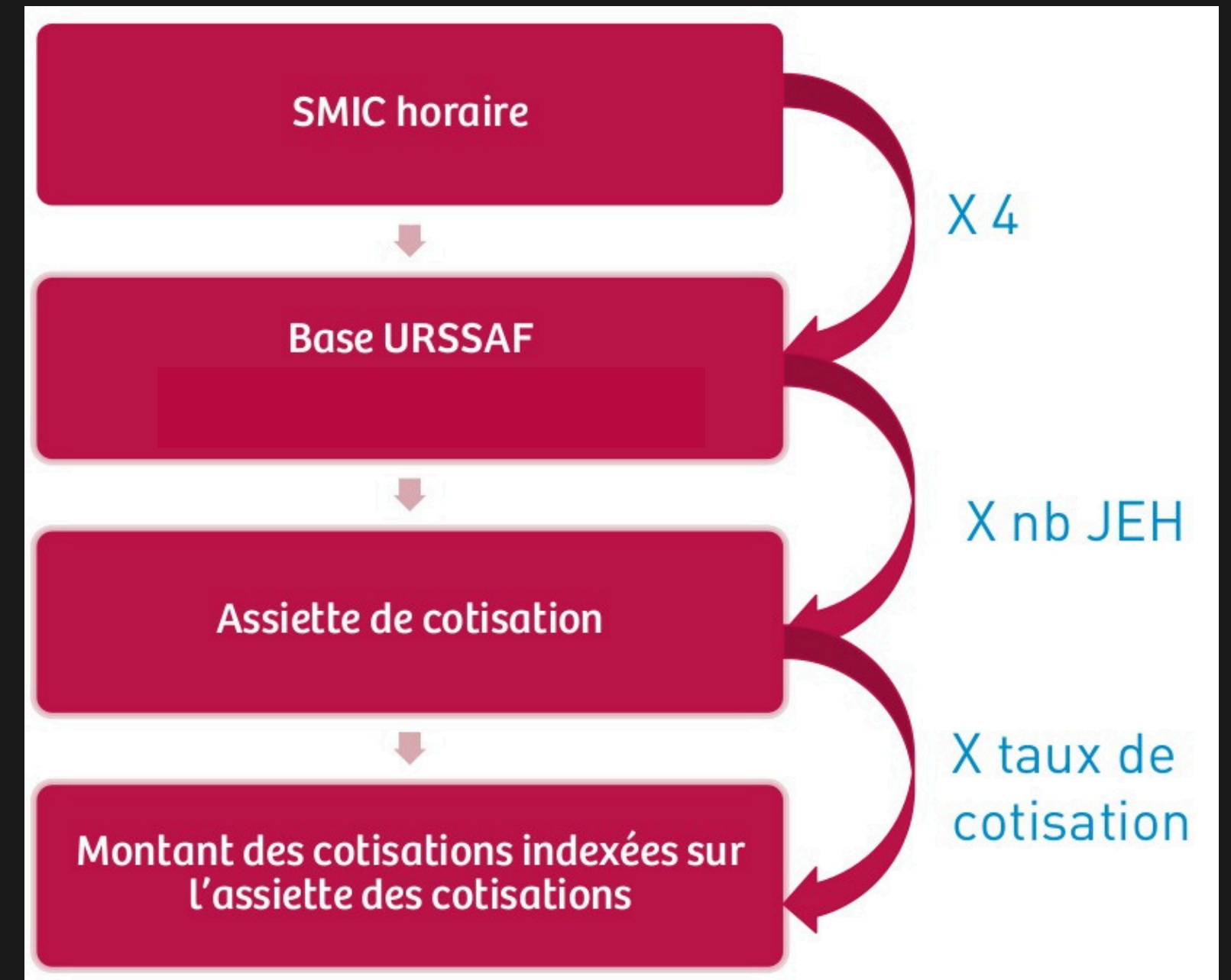
L'arrêté ministériel et la lettre - 1988

« Afin de faciliter les vérifications des organismes de sécurité sociale, tous les documents de l'association (...) devront faire référence à la tarification du Jour étude »



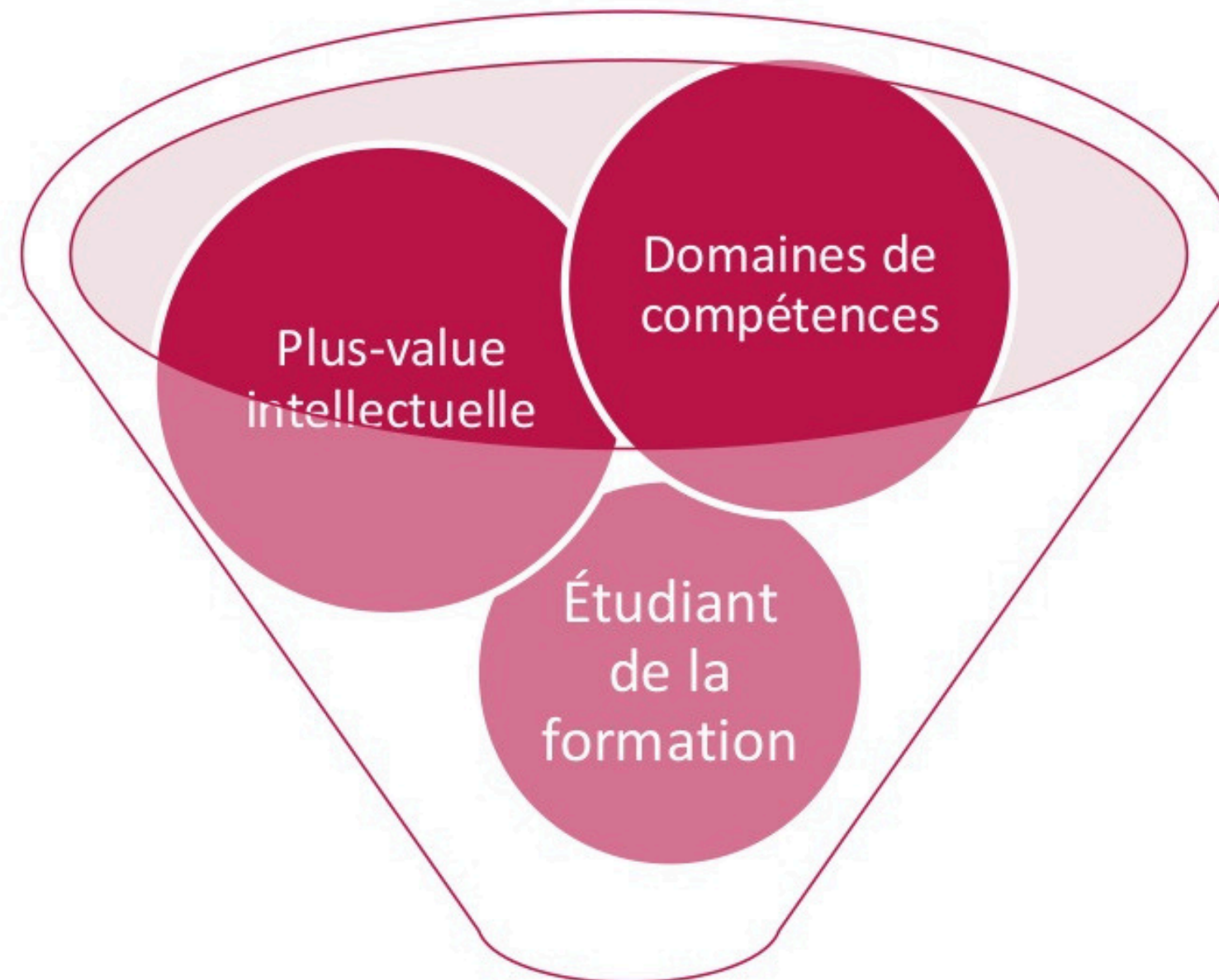
L'arrêté ministériel et la lettre - 1988

« Les cotisations d'assurances sociales, d'accidents du travail et d'allocations familiales pour l'emploi des élèves sont calculées sur la base de 4 fois la valeur du SMIC horaire en vigueur au 1er janvier de l'année considérée pour chaque Jour Etude rétribué par l'association »



L'arrêté ministériel et la lettre - 1988

« La fixation de l'assiette forfaitaire journalière est réservée aux élèves (...) qui participent, dans le cadre de l'enseignement dispensé par leur école, à la réalisation d'études à caractère pédagogique »



= ÉTUDES

Des questions ?



Partie 3

IMPLICATION DANS LE SUIVI D'ÉTUDES

LES DOCUMENTS DE TRÉSORERIE

FOCUS SUR LES FACTURES

LES BULLETINS DE VERSEMENT

Partie 3



Les documents de trésorerie



A quel moment intervient la Trésorerie ?

Focus sur les factures

Facture d'acompte

Facture intermédiaire

Facture de solde

- A la date de la Convention d'Étude
 - Facture d'un pourcentage de l'Étude défini dans la Convention d'Étude (souvent 30% à 50%)
-
- Toujours accompagnée d'un Procès Verbal de Recette Intermédiaire (PVRI)
 - Facture les JEH des phases validées dans le PVRI
 - Permet la rétribution des ayants ayants travaillé sur les JEH validés
-
- A la date du Procès Verbal de Recette Finale (PVRF)
 - Facture la somme totale moins ce qui a déjà été facturé

Les bulletins de versement

Émis après le rendu du QS intervenant et l'encaissement du paiement client.

Le BV précise :

- Le nombre de JEH et la rémunération unitaire par JEH.
- L'assiette de cotisation.
- Les rémunérations brutes et nettes.
- La somme des charges part Junior et part Étudiant.
- La référence du Récapitulatif de Mission et son dernier Avenant le cas échéant.

Des questions ?



Partie 4

LES DÉCLARATIFS FISCAUX

Les déclaratifs fiscaux en Junior

- Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)
- Impôt sur les sociétés (IS)
- Déclaration Annuelle des Salaires (DAS 2)
- Contribution Economique Territoriale (CET)

Des questions ?



Partie 5

LES DÉCLARATIFS SOCIAUX

Les déclaratifs sociaux en Junior

- Bordereau Récapitulatif des Cotisations (BRC)
- Tableau Récapitulatif (TR)
- Déclaration Annuelle des Données Sociales (DADS)

**Merci de votre attention !
Avez-vous des questions ?**

